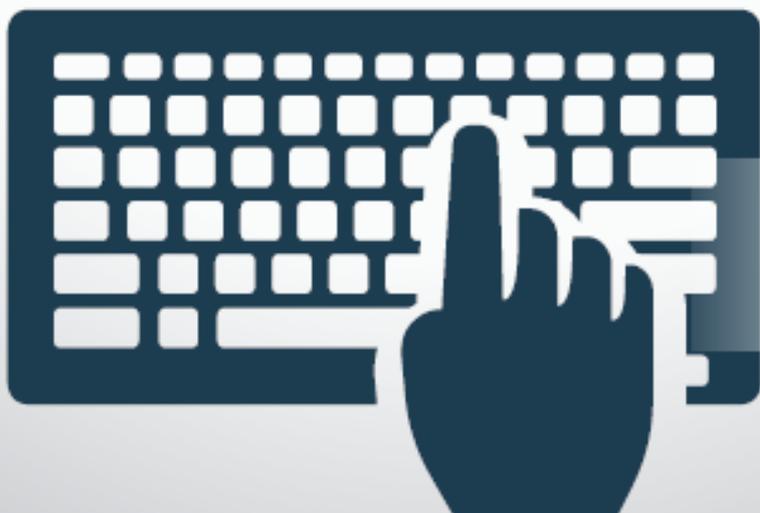


PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN

Concours de Gardien Brigadier
de Police Municipale 2022



Clept
#1234

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Votre correspondante : **Sophie BRILLARD, Assistante de Formation**
sophie.brillard@cnfpt.fr - Tel : 01.30.96.14.25

Préparation au concours de gardien Brigadier de Police Municipale- session 2022

Avis d'inscription n°2020/017



Public concerné par cette préparation

Les agents et agentes des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès au concours visé (cf. brochure du concours sur le site internet du centre de gestion organisateur).

Aide à la réflexion sur le projet de concours

Des ressources sur notre site Internet : www.cnfpt.fr vous permettront de faire le point **sur votre projet de concours**.

Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie C permettant de tester vos connaissances et votre motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à votre projet d'évolution professionnelle à destination :
 - [des collectivités](#)
 - [des agent.es](#)

Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. [Modèle de test d'accès aux préparations](#)).

La nature de ce test est la suivante :

- En français : compréhension d'un texte, expression écrite (syntaxe, orthographe, vocabulaire),

**Compte tenu des incertitudes concernant la situation sanitaire le test sera organisé à DISTANCE, il devra être effectué sur notre plateforme de formation à distance (FORMADIST)
LE 15 OCTOBRE 2020.**

**Toutes les informations utiles seront communiquées aux agents inscrits et à leur collectivité en temps opportun.
Des tutoriels et des vidéos seront mis à disposition des candidats et des collectivités, dès la mi-septembre.**

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

<ul style="list-style-type: none"> • Entrée directe : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation 	Sous réserve de la validation de l'employeur
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de formation « Tremplin » : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 5 à 10 jours lui permettra de renforcer ses capacités en expression/français selon son niveau. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Parcours de formation continue : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent. 	

Organisation de la préparation

Le dispositif de formation prépare les stagiaires à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale obligatoire.

ATTENTION : Le CNFPT ne prépare pas aux épreuves physiques et aux tests psychotechniques.



Période de formation prévisionnelle

- Formation « tremplin » (uniquement pour les agents orientés en tremplin à l'issue du test) : de janvier à juin 2021
- Préparation écrite : de novembre 2021 à mai 2022
- Préparation orale : à déterminer



Lieu de la préparation

Dans la mesure du possible et sous réserve d'effectifs suffisants les stagiaires sont affectés dans le centre de cours au plus près de leur domicile.

Modules	Nombre de jours de formation CONCOURS EXTERNE / INTERNE / 3EME VOIE	
Ouverture de la formation	½ journée Présentation du concours et de la préparation par le CNFPT et le centre de gestion organisateur	
Sécurité/réglementation	2 jours	
Rapport	4 jours Les stagiaires travailleront la partie commune du questionnaire. Le CNFPT ne prépare pas aux questions de vérification des connaissances techniques en lien avec la spécialité choisie.	
Questionnaire compréhension et explication de texte (pour les externes uniquement)	4 jours	
Connaissances liées au cadre d'emploi	2 jours	
Environnement territorial	2 jours	
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 jours	
<u>Durée totale de la préparation (écrit + oral)</u>	<u>Concours Interne et 3^{ème} concours : 12,5 jours</u>	<u>Concours externe : 16,5</u>

Attention : Le format de la formation est prévisionnel. Il peut subir des modifications d'ici le début de la préparation. Le présentiel ne pourra être maintenu que si les conditions sanitaires le permettent, à défaut les modalités pédagogiques devront être revues.

Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL **du 15 juillet au 11 septembre 2020**

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Les codes des dispositifs modulaires pour inscrire en IEL:

Concours INTERNE, concours de 3ème voie de gardien brigadier

• DXP9100M (zéro, zéro + lettre M)

Concours EXTERNE de gardien brigadier

• DXP9000N (zéro, zéro, zéro + lettre N)



- **Les collectivités sont invitées à mettre à jour les coordonnées** de leurs agents ou agentes **sur IEL**. En effet, les convocations, les résultats suite au test, et les calendriers seront envoyés uniquement par courriel.
- **Compte-tenu de la réalisation du test à distance, il est IMPERATIF que la fiche agent soit mise à jour avec une adresse mail individuelle non générique, renseignée dans cette fiche.**
- Les agents ou agentes ayant réussi le test de la session précédente doivent être inscrit.es en sélectionnant « dispense » dans IEL en indiquant le motif de dispense.

Renseignements sur le concours

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Les agents ou agentes devront s'inscrire au concours auprès des centres de gestion organisateur (information non communiquée à ce jour).

Date prévisionnelle de la première épreuve du concours (épreuve écrite) : MAI 2022 (date précise non communiquée actuellement par les centres de gestion).

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours ou examens, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet des centres de gestion.

Renseignements relatifs aux préparations concours et examen professionnel

Retrouver les informations relatives aux préparations concours et examens professionnels de la délégation de Grande couronne



en cliquant [ICI](#)